



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 4798

Texte de la question

M. Hervé Gaymard attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les effets de seuils de divers impôts et taxes qui frappent les entreprises et sociétés commerciales. Cet effet intervient dans la modification du mode de calcul d'un impôt ou d'une taxe en raison du franchissement d'un seuil, calculé selon les effectifs de la société ou son chiffre d'affaires. Il apparaît, en effet, que ces augmentations du coût social ou fiscal d'une taxe, liées au franchissement d'un seuil, pénalisent les entreprises, et principalement les PME françaises. C'est en particulier le cas pour la taxation des plus-values dans le cadre de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les bénéfices des sociétés (impôt forfaitaire annuel et impôt sur les sociétés), taxe professionnelle et régime d'acompte de la TVA. C'est également le cas pour les taxes sur les salaires, la taxe d'apprentissage, la taxe investissement construction, et la contribution sociale de solidarité des sociétés. Il souhaite savoir si elle envisage d'apporter des modifications visant à réduire ces effets de seuils.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4798

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5614

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)